

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'ESSAI LOYAL.

Tous les jours, les lecteurs trouvent dans les journaux parlant de la République actuelle le qualificatif : *Essai loyal*. Cette locution a inspiré à M. P. Lapeyre les réflexions suivantes, qui ne manqueront pas de causer dans la presse une certaine sensation :

En 1789, de beaux esprits s'aperçurent que la France, qui vivait grande et forte depuis plus de mille ans, n'avait pas de constitution. Mus d'une belle ardeur, ils se mirent aussitôt à en fabriquer une. Depuis lors, nous en faisons toujours et nous n'en avons jamais. Nous passons tout notre temps à les confectionner, à les essayer... et à les déchirer.

Depuis que la constitution impériale, rapiécée en plusieurs endroits, a été définitivement mise à la friperie par des gens en guenilles, nous sommes fort embarrassés de savoir suivant quelle mode nous nous habillerons.

Dans cette attente, nous restons nus, c'est-à-dire exposés à toutes les intempéries d'une saison fort inclemente, et cet état pourrait avoir, au dire des sages, des suites fort compromettantes pour notre santé....

Il peut paraître tout au moins singulier qu'un grand peuple, qui se glorifie de son intelligence, en soit réduit à demander à l'empirisme le secret de sa vie et la forme de son gouvernement.

Le seul mot d'*essai*, mal corrigé par l'expression hypocrite qui le suit, en dit plus que toutes les dissertations sur la profondeur de notre abaissement. On n'essaye que ce qui est suspect ou que l'on ignore absolument.

Mais ici nous n'avons pas même le honneur bénéfique de notre ignorance pour justifier notre ridicule et téméraire entreprise. Cette république qu'il s'agit d'essayer a déjà deux fois solennellement avorté en France, à des époques rapprochées entre elles et voisines de la nôtre ; chacune de ses chutes

et surtout chacun de ses avènements ont été marqués par des catastrophes inouïes et, ce qui est pire encore, par la perte de notre liberté, de notre honneur et par l'affaiblissement de la conscience publique.

Bien que nous ayons eu de regrettables monarchies, chaque passage de la république a causé dans l'âme de la nation d'affreux ravages, et l'on en peut suivre la marche dans l'histoire à la trace du sang. Voilà pourtant la panacée que l'on présente à la France au moment le plus critique où elle se soit jamais trouvée.

Menacés au dehors par un adversaire puissant, implacable et tenace, menacés au dedans par les ennemis irréconciliables de tout ordre social chez qui le ressentiment de la défaite s'est ajouté, sans la détruire, à l'audace d'un succès inespéré ; ruinés matériellement et moralement par deux guerres désastreuses, où tout a été perdu, même l'honneur ; ébranlés de fond en comble par un vent d'anarchie qui souffle des hauteurs du pouvoir plus encore que des bas-fonds de la société, il ne nous reste plus, s'il faut en croire le Président de la République, qu'une seule espérance, une seule force, une ressource suprême : essayer la République dont il est le président.

Et d'abord, qu'est-ce qu'essayer une forme de gouvernement ? Car voilà, si je ne me trompe, une expression assez étrange en politique. Une constitution ne se prend pas à l'essai comme une paire de mulets....

Et quelle peut être d'ailleurs l'issue de cet essai ? A quoi reconnaitrons-nous qu'il a réussi ? Sera-ce au triomphe de ceux qui se disent républicains et qui ne sont que cupides ou ambitieux ? Sera-ce au progrès de l'anarchie et au mépris croissant de l'autorité ? car il ne faut pas parler du règne de la vertu : nous demanderions aussitôt quelles sont les vertus républicaines ? quel en est le principe et le moteur ? dans quel programme démocratique elles se trouvent ?

Mais si cet essai ne réussit pas, — car ce second terme de l'alternative est possible, sinon inévitable, — c'est à notre anéantissement, à de nouveaux désastres, à une irré-

médiable chute que nous nous en apercevrons ! Etrange bienfait de l'expérimentation.

Eh bien ! cet essai qu'il est aussi ridicule de déclarer accompli qu'insensé de vouloir continuer, il suffira de quelques réflexions pour démontrer qu'il ne peut aboutir qu'à un insuccès fatal. Nous demander d'en poursuivre la fastidieuse expérience, c'est demander à la France d'essayer loyalement de se couper le cou.

Il ne dépend pas de la volonté d'un ou de plusieurs hommes d'imposer à une nation, au gré de leur caprice, telle ou telle forme de gouvernement. Les traditions d'un peuple, son caractère, son étendue, son état social, sa situation géographique, sa prospérité ou ses malheurs, voilà les éléments qui constituent et déterminent son état de politique. Rien de tout cela ne nous prédispose au régime républicain.

On peut d'abord observer que cette forme de gouvernement a été partout et de tout temps exceptionnelle ; partout elle a été signalée par des troubles et des dissensions intestines. A cette considération générale s'ajoutent pour notre pays une foule de motifs particuliers.

Durant la longue suite de siècles qui forment son glorieux passé, la France s'est fortement imprégnée de l'esprit monarchique, devenu, en quelque sorte, le trait le plus saillant de son tempérament.

Elle a été enfantée, nourrie et élevée par la monarchie ; la nature, comme nous le verrons, l'avait faite pour elle, et l'éducation est venue fortifier encore la nature. Aussi, elle a beau faire ; instinctivement elle revient toujours à cette forme de gouvernement, et ses écarts en apparence les plus républicains ne sont que des contrefaçons de la monarchie.

Notre légèreté, notre insouciance, notre impressionnabilité, notre amour de la gloire, notre plus dangereux amour de l'art oratoire, tous nos défauts et toutes nos qualités nous interdisent d'émettre le pouvoir pour en donner un atome à chaque citoyen.

Ces atomes, inutiles à ceux qui les pos-

èdent, bons tout au plus à être vendus ou jetés par la fenêtre, deviennent trop dangereux entre les mains de ceux qui les achètent ou qui les ramassent....

Un acheteur du pouvoir se sent trop pressé de l'exploiter à outrance pendant les cours instants où il peut le retenir. Un ramasseur est trop tenté de l'exposer à tous les périls au cours de ses tragiques aventures.

Vainement décrètera-t-on la souveraineté du peuple ; sans examiner si cette souveraineté n'est pas une erreur en théorie, il est certain qu'elle est en France pratiquement un mensonge. Personne ne veut prendre au sérieux une souveraineté que l'on partage avec dix millions de ses semblables. Les uns n'en font rien, d'autres s'en amusent, d'autres la font servir à leurs passions. Ceux qui voudraient être sérieux sont bientôt découragés.

Diriger une masse d'aveugles menés par des borgnes trompeurs et pervers, lorsqu'il n'y a ni centre d'action, ni unité de force, ni impulsion permanente pour rallier et soutenir le petit nombre de clair-voyants, c'est un travail de Sisyphe dont les honnêtes gens ont fini par être rebutés.

Il faut en prendre son parti : nous n'avons pas les mœurs de la République....

Il est une considération qui devrait arrêter les partisans les plus déterminés de la République ; c'est que l'étendue de la France s'oppose absolument à son établissement.

« La nature et l'histoire, dit Joseph de Maistre, se réunissent pour établir qu'une grande République indivisible est une chose impossible. Un petit nombre de républicains, renfermés dans une petite ville, peuvent sans doute avoir des millions de sujets : ce fut le cas de Rome ; mais il ne peut exister une grande nation libre sous un gouvernement républicain. La chose est si claire d'elle-même, que la théorie pourrait se passer de l'expérience ; mais l'expérience, qui décide toutes les questions en politique comme en physique, est ici parfaitement d'accord avec la théorie... »

66

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIV.

LE TRAITRE.

(Suite.)

Il est bon que le voile de la calomnie se déchire parfois pour laisser entrevoir la vérité, il est temps que ceux qui doutent encore de quel côté fut la justice et la générosité dans cette guerre atroce, connaissent quelques-unes de ces affiches monstrueuses, qu'agents de la police et même soldats, répandaient à profusion dans les moindres hameaux.

La plus humaine et aussi la plus soigneusement gazée, émanait du grand-duc lui-même, et disait :

(1) « Les maires et les conseillers municipaux sont obligés d'arrêter, sans délai, tout individu armé faisant partie des bandes des perturbateurs, ainsi que tous les vagabonds, et de les livrer, avec le concours d'un certain nombre de paysans, à l'autorité militaire la plus voisine. »

C'était trop peu d'inviter les paysans polonais à arrêter ceux qui mouraient pour défendre leur religion et leur patrie, les perturbateurs, il fallait épargner aux bons et fidèles sujets la peine de traîner les prisonniers trop loin, et les récompenser de leurs peines.

Les instructions confidentielles suppléaient au laconisme des proclamations ; en voici une :

(Confidentielle.)

« Au commandant du district de..... (2)

» Il est inutile et embarrassant de faire af-

(1) Ordonnance du 25 février 1863.

(2) Ordonnance du 28 février 1863.

fluer ici une foule de gens suspects. D'ailleurs les paysans ne se soucieraient pas d'aller les prendre et les conduire ici de trop loin, et beaucoup sont délivrés, ou s'échappent en route ; il faudrait donc y remédier et encourager les paysans à se conduire en fidèles sujets de l'empereur.

» C'est pourquoi vous êtes autorisé à payer à votre quartier même les récompenses promises pour les rebelles et les gens suspects amenés ; vous pouvez même, si vous en voyez la nécessité, élever la récompense dans la latitude suivante, à savoir : 30 roubles pour un chef, et 10 roubles pour un officier de rebelles, 5 roubles pour un noble, 3 roubles pour un rebelle, 2 roubles pour les suspects retenus au chef-lieu, et 1 rouble pour un juif ou un paysan. — (N° 40112.)

Pour son Excellence le gouverneur, général adjudant Nazimof.

Le Chancelier,
SZUMANOF. »

Personne n'était oublié, et le Judas polonais avait l'assurance de toucher aussi les

30 pièces d'argent pour le prix du sang à ce comptoir des têtes fonctionnant dans chaque quartier.

Il va sans dire que ceci n'est qu'un spécimen pris au hasard parmi les proclamations ; chaque chef militaire tenait à honneur de prouver son zèle en échauffant celui des assassins et des traîtres, les fidèles sujets de Sa Majesté.

Il y en avait aussi de spéciales pour les colonies schismatiques implantées pour le bon exemple dans la Pologne catholique.

Avec ces braves colons, lie de la population russe, les chefs moscovites ne gardaient pas de ménagements ; c'était par des proclamations incendiaires, lues en chaire par les popes, qu'on les excitait au pillage et au massacre, par la promesse de les enrichir, non-seulement avec de l'argent, mais avec les propriétés des victimes, et pour cette Saint-Barthélemy leurs popes fanatiques leur promettaient, de la part de leur père le tzar, les biens de la terre pour l'anéantissement de la rébellion, et ceux du ciel pour l'extermination du catholicisme.

Montesquieu avait entrevu cette vérité : « Il est de la nature d'une République, dit-il, qu'elle n'ait qu'un petit territoire : sans cela, elle ne peut guère subsister. »

La raison en est facile à saisir. L'unité de vue et d'action, absolument nécessaire à la bonne direction d'un Etat, devient plus difficile à mesure que se multiplie le nombre des directeurs et par conséquent la diversité des tendances. L'absence de notions politiques chez les uns, l'ignorance des événements chez les autres, les livrent tous sans défense à la merci des imposteurs.

Si l'on ajoute que l'éloignement d'une partie des provinces et la complication des rouages administratifs ralentissent la marche des affaires, que l'esprit de suite, les vues profondes, les mesures d'ensemble, les prévisions et les préparatifs à longue échéance sont, par le fait, impossibles aux gouvernants républicains, on aura quelque idée de ce que peut être ou plutôt de ce que ne peut être une grande République.

Une des plus grandes erreurs qui se commettent de nos jours en politique consiste à penser que la destruction de l'aristocratie est nécessaire à l'établissement de la République. On s'efforce de démocratiser la société pour la rendre républicaine : c'est travailler tout simplement à rendre la République impossible.

Sans doute, aucun Etat, aucune société ne peuvent se passer d'une aristocratie forte et respectée, c'est-à-dire d'une classe dirigeante, éclairée, vertueuse et fidèle ; mais, utile et bienfaisante qu'elle est sous tous les gouvernements, elle est absolument indispensable dans une République. Par sa cohésion, par son intelligence, par son courage, elle corrige les divergences des intérêts, les écarts de l'ignorance populaire, les défaillances patriotiques.

Elle est la dépositaire des traditions du pays et de l'honneur national. Elle donne à la politique l'unité et la suite qui lui manqueraient sans cela. Si elle est unie, peu nombreuse, et si son influence est considérable, elle pourra suppléer pendant un certain temps à l'absence de la monarchie.

Mais en France, il s'en faut de beaucoup que nous en soyons là. Notre aristocratie est divisée et discréditée, ou plutôt nous n'avons plus du tout d'aristocratie. Le niveau égalitaire a abaissé toutes les têtes au même degré de nullité et d'impuissance.

On n'a pas assez remarqué que les républiques ont toujours dû leur prospérité à de puissantes aristocraties. La révolution qui chassa les rois de l'ancienne Rome fut une révolution aristocratique.

Le peuple soutenait la royauté, dont le pouvoir portait ombrage aux patriciens. L'ambition de ceux-ci sut allier la force à la ruse, et la république fut établie à leur profit. Tant que cette aristocratie conserva des mœurs sévères et de fortes croyances, elle conserva son crédit, et ce fut elle, en réalité, qui conquit le monde.

Plus tard, les patriciens dégénérés ne purent plus retenir une influence dont ils n'étaient plus dignes. Le pouvoir tomba de leurs mains dans celles de la plèbe, qui, incapable de le garder, le donna à César.

Il est vrai qu'en même temps, au nom de cette religion exécrée, les mêmes gouverneurs voulaient forcer les prêtres catholiques à maudire ceux qui osaient prendre les armes contre leur légitime souverain, et que le tzar lui-même essayait, par les promesses, les menaces, et toutes les ruses de la diplomatie, d'arracher à un faible vieillard, assis sur un trône chancelant, une condamnation contre les rebelles polonais.

A ce prix la Russie promettait son concours au saint Pape Pie IX.

Mais le représentant de la justice sur la terre, le successeur des apôtres et des martyrs de la vérité, repoussa avec indignation les avances corruptrices qu'osaient lui faire des diplomates ; sa grande âme s'indigna, et par trois fois, le 22 avril, le 30 août et le 12 septembre, il éleva, en faveur de la Pologne, cette voix que Dieu entend du ciel et les hommes des extrémités de la terre, pour bénir les martyrs et stigmatiser leurs bourreaux.

La catholicité tout entière battit des mains à la noble et courageuse protestation du

ainsi devait finir la République romaine.

Les peuples grandissent ou se relèvent par la royauté ; leur décadence est fatale lorsqu'ils préparent au césarisme cette proie facile qui s'appelle une république démocratique.

La France, selon la parole si juste de Joseph de Maistre, est géographiquement monarchique. Elle se trouve au centre du vieux monde dans une situation telle que ses ennemis seuls peuvent désirer la voir républicaine.

Si notre gouvernement actuel rencontre en Europe, comme on le dit, d'unanimes sympathies, cela signifie simplement que nous n'avons plus un seul allié ou que les gouvernements européens sont aveugles.

Mais aucun ne l'est assez pour ne pas voir combien la République nous affaiblit et nous dissout. Le corbeau se réjouit de la mort qui doit lui livrer un cadavre.

On pourra m'objecter la prospérité apparente de deux républiques modernes, la Suisse et les Etats-Unis. Un simple coup d'œil suffit pour montrer la différence qui existe entre la France et ces deux pays.

La Suisse par sa position et son étendue est condamnée à n'avoir point de politique extérieure. Son intégrité est garantie par quatre grandes puissances voisines qui la respectent et la protègent, parce qu'aucune ne pourrait l'attaquer sans avoir contre elle toutes les autres. Sa neutralité dans les affaires de l'Europe est commandée d'un côté par sa faiblesse, de l'autre par l'absence d'intérêts.

On peut dire qu'elle ne se tiendrait pas debout livrée à elle-même, mais qu'elle est portée en l'air par les nations qui l'entourent et l'étreignent. Elle ne peut s'occuper que de son petit intérieur ; son Conseil fédéral n'a guère plus d'importance ni d'attributions qu'un conseil municipal.

Cette République, d'ailleurs, est si peu indivisible qu'elle est partagée en vingt-deux cantons autonomes, perpétuellement en lutte avec un pouvoir central tout à fait méprisable. Enfin la liberté y est grande, je l'avoue, excepté néanmoins pour les honnêtes gens en général et les catholiques en particulier.

Quant aux Etats-Unis, il y a diverses circonstances qui atténuent chez ce peuple les mauvais effets de la République :

1° Leur position ne les oblige point à suivre une politique extérieure, et, de fait, ils n'en ont pas ; s'il en avaient une, ce serait un luxe qu'ils se donneraient et qui ne répondrait à aucun vrai besoin ; ils ne sont menacés par aucun voisin puissant, et pourvu qu'ils restent chez eux, personne ne songe à leur chercher querelle ; c'est là, on en conviendra, un grave souci de moins ;

2° Quoique l'ensemble des Etats occupe un vaste territoire, il ne faut pas voir là une grande République, mais une multitude de petites Républiques réunies entre elles par un lien qu'une guerre sanglante a rompu naguère pendant plusieurs années et dont le temps seul pourra démontrer la solidité ;

3° Le territoire pouvant être considéré comme illimité, la propriété y est véritablement accessible à tous en fait comme en

viellard, les oppresseurs furent confondus, les Polonais consolés et glorieux, et à la nouvelle de la procession faite par le Saint-Père, entouré de ses cardinaux, escorté par les soldats de la fille aînée de l'Eglise et suivi d'exilés polonais chantant dans leur langue proscrite les litanies de la reine de Pologne, grande duchesse de Lithuanie, un évêque français s'écria (1) :

« Rome, c'est le cœur de l'humanité ; Pie IX, c'est le cœur de l'Eglise. Quand donc Rome et Pie IX priaient ensemble pour ce peuple héroïque, c'étaient l'humanité et l'Eglise qui unissaient leurs voix, qui enlaçaient leurs mains sur sa tête, pour bénir ses combats et ses souffrances, pour témoigner hautement que sa cause mérite les sympathies et les prières de toutes les âmes catholiques, de tous les cœurs honnêtes et généreux. »

A cette généreuse protestation, et aux représentations de la France et de l'Angleterre, les Moscovites répondirent par leur minis-

(1) Mandement de M^r Marguerie.

droit ; à cause de cela, le paupérisme, principale source des révolutions, n'y est pas connu ; nouvelle facilité pour le gouvernement ;

4° Enfin, les Etats-Unis sont moins un peuple qu'un comptoir ; ses assemblées sont moins un Parlement qu'une chambre de commerce. On n'y rêve guère ; on y fait peu de théories ; on y travaille seulement pour aller jouer ailleurs. Pour qu'un certain ordre y règne, il suffit que les intérêts le demandent.

Chez nous, il en est tout autrement. La France peut aspirer, en Europe, à une domination modérée, à la condition d'être gouvernée avec une suprême sagesse, mais des pièges nombreux l'entourent au dehors ; elle est obligée de veiller sans cesse à n'être point écrasée. La question populaire y est constamment envenimée par des sophistes, qui exaltent à plaisir des esprits dont les corps ont faim ; aussi le pouvoir doit-il y être plus ferme et plus stable qu'ailleurs.

Notre histoire nous le prouve assez. Chaque fois que la République est apparue chez nous, immédiatement elle s'est faite homme ; et cet homme a été acclamé comme un sauveur uniquement parce qu'il s'est montré entouré de quelques sergents de ville. Pour nous débarrasser de la République, trois fois nous avons pris l'homme qui se présentait pour être monarque ; au besoin, la peur du spectre rouge nous eût fait prendre des gredins.

Napoléon I^{er} fut proclamé empereur moins pour avoir gagné des batailles que pour avoir, le 18 brumaire, jeté la République par les fenêtres.

Louis-Philippe, coiffé d'une couronne escamotée, fut reconnu comme la meilleure des républiques.

Dans le scrutin du 10 décembre, il y avait un large crédit pour l'Empire. Napoléon le comprit et, le moment venu, il balaya la République, aux applaudissements de la France entière, qui se mit du côté du manche.

Ceci peut expliquer pourquoi ont été portés au pouvoir tant de manches à balai. Je ne dis rien du temps actuel, qui parle de lui-même.

En somme, comme l'a si bien dit M. Thiers, la République, en France, ne peut que tourner au sang ou à l'imbécillité. Devenu Président de la République, M. Thiers prend un plaisir extrême à nous laisser croupir dans l'imbécillité, en attendant que nous soyons précipités dans le sang.

P. LAPEYRE.

Le Corsaire, de son côté, a fait aussi le portrait de l'Essai loyal, autrement dit République conservatrice :

« La République dite conservatrice, c'est-à-dire ce régime bâtard qui est un mélange du régime du droit divin des émigrés et des prêtres, du régime monarchique, bourgeois, constitutionnel, parlementaire et censitaire, et du régime impérial militaire, exploiteur et agioteur, avec la dictature d'une Assemblée réactionnaire, souveraine et irresponsable, l'arbitraire des fonctionnaires et la permanence de l'état de siège. Etablissez

lère, en retirant leur ambassadeur de Rome ; par leur église, en faisant prononcer au métropolitain de Moscou ces insultantes paroles :

« Très-pieux souverain (1), »

« La paix de ton peuple a été troublée par des désordres qui se sont produits à l'une des extrémités de ton vaste empire, chez un petit peuple qui, déjà plus d'une fois, a été châtié pour ses désordres, qui ne subsiste à l'état de royaume que par la grâce de tes prédécesseurs, et qui répond à tes grâces multipliées par l'ingratitude, le désordre et la rébellion. Chose encore plus inattendue, de certaines contrées qui ne sont pas même limitrophes de notre pays, une voix s'élève qui prétend que, pour leur tranquillité, il faut élargir ce nid de désordres. »

« Ton droit et ta clémence sont offensés ! la dignité de la Russie est blessée ! »

Les généraux étaient plus insolents encore, à la violence ils joignaient l'insulte grossière.

(1) Discours adressé à l'Empereur de Russie par le métropolitain de Moscou.

cette République qui serait le règne non plus d'un prince ou d'un aventurier, mais d'une classe de privilégiés sans prestige, sans idée et sans entrailles, et vous aurez quelque jour un 2 prairial, si ce n'est un 18 brumaire. Vous soulevez ainsi de catastrophes en catastrophes, de cataclysmes en cataclysmes, jusqu'au fond de cette passe où tombent les peuples en décadence pour servir de pâture aux peuples qui ont conservé les énergies primitives de la barbarie, ou qui ont acquis les puissances révolutionnaires de la civilisation. »

Informations diverses.

M. Edmond About, qui, ainsi que nous l'avons dit, a été mis en liberté samedi matin, est arrivé dimanche matin, à Paris.

Ainsi se trouve terminée la façon la plus simple un incident qui aurait pu prendre, en se prolongeant, des proportions fâcheuses à tous les points de vue.

La première chose qu'a faite M. Edmond About, une fois rendu à la liberté, a été d'adresser une lettre de remerciements à M. le ministre des affaires étrangères, pour le remercier de l'empressement avec lequel il a agi en sa faveur.

* *

Les banquets du 22 septembre n'ont pas fait grand bruit à Paris, grâce à l'énergique attitude du gouvernement. Cependant, ça et là, l'on a mangé un peu de veau et bu du vin à seize en souvenir de l'anniversaire de la proclamation de la République.

Quelques internationalistes belges se sont également réunis pour fêter le 22 septembre 1830, date de la révolution en Belgique.

Discours, chants et repas, tout cela s'est fait dans les prix doux ; à Chambéry même, l'illustre Gambetta a manqué de prestige, grâce à l'attitude de M. Jacques de Tracy, préfet de la Savoie, le plus jeune et le plus à poigne des préfets de la République.

* *

On prépare en ce moment au ministère l'intérieur le relevé du mouvement général qui s'est fait cette année en France.

Le dernier recensement s'est fait en 1866 ; il sera curieux de comparer ces deux documents ; à cette époque, la France avait 89 départements, 373 arrondissements, 2,944 cantons et 37,548 communes, et une population de 38,067,094 âmes.

* *

Le Journal de Genève publie le texte de deux arrêtés du conseil d'Etat du canton de Genève cessant de reconnaître Mgr Mermillod comme curé de cette ville, supprimant son traitement, et lui interdisant tout acte relatif à ses anciennes fonctions.

Mgr Mermillod se rend à Paris.

* *

Il est inexact qu'une réunion de commissaires de police de Paris doive avoir lieu

A l'archevêque de Wilna, Mouravief écrivait (1) qu'il ferait arrêter et juger, d'après toute la rigueur de la loi martiale, tous les prêtres et surtout les curés, pour la moindre manifestation en faveur de l'insurrection, « leur première obligation étant de se dévouer pour pacifier le pays, et amener tout le monde à remplir les devoirs sacrés du serment prêté au souverain. »

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

Troupe de Tours, sous la direction de M. BLANDIN.

Mercredi 25 septembre 1872,

Représentation extraordinaire avec le concours de M^{lle} Céline CHAUMONT, premier sujet des théâtres du Gymnase, des Bouffes et des Variétés.

Le Genre de M. Poirier, comédie en 4 actes, d'Emile Augier.

Madame attend Monsieur, comédie en 1 acte, de MM. Meilhac et L. Halévy, dans laquelle M^{lle} Chaumont remplira le rôle qu'elle a créé.

La première Feuille, romance, paroles et musique de Georges Lefort, et la Noce à Clémence, chansonnette, du même auteur, créées et chantées par M^{lle} Chaumont.

Rideau à 7 h. ; M^{lle} Chaumont à 9 h. 1/2.

(1) Courrier de Wilna, journal officiel.

samedi prochain dans le cabinet de M. Léon Renault, ainsi que tous les journaux l'ont annoncé.

Ces réunions sont extrêmement rares et ne se font guère qu'à la fin de chaque semestre. Il est à remarquer, du reste, que depuis quelques jours, une véritable série de fausses nouvelles est donnée aux journaux sur la préfecture de police.

Pendant son séjour à Paris, M. Thiers a manifesté le désir de s'occuper personnellement de l'étude du projet de réédification du palais des Tuileries.

Le Président a fait demander tous les plans et devis qui ont déjà été déposés. Il doit s'entretenir à ce sujet avec différents membres du Conseil municipal qui ont paru exercer une certaine influence sur les décisions prises précédemment.

Ordre vient d'être donné par le général de Cissey de diriger immédiatement sur leurs corps respectifs tous les disciplinaires de l'armée qui se trouvent dans les maisons d'arrêt, de justice ou de correction, ces prisons ne devant plus recevoir que des passagers attendant leur transfèrement, et les peines disciplinaires devant désormais être toujours subies au corps.

Les ateliers de la marine, qui fonctionnent en ce moment avec la plus grande activité à Nevers et à Ruelle, sont exclusivement occupés à l'achèvement des canons fretés et tubés principalement destinés à notre flotte.

La livraison d'une certaine quantité de ces canons est demandée pour la première quinzaine d'octobre.

Quelques membres de la commission de permanence, dans l'espoir d'être agréables à M. Thiers, ont résolu de demander au gouvernement sur quel chapitre du budget seront imputées les dépenses occasionnées par le séjour du Président à Trouville et le déplacement des troupes qui le gardaient.

M. Victor Lefranc, allant au-devant de ces indiscretions, aurait dit confidentiellement à quelques députés que tous les frais du séjour de M. Thiers à Trouville seraient payés sur la liste civile de la présidence.

On nous écrit de Berlin, le 20 :

M. de Bismark a enfin obtenu le consentement du roi pour déférer M^{re} Krementz, évêque d'Ermland, au Reichstag, comme coupable d'avoir excommunié de son autorité privée. Ce sera là le prétexte. Le motif sera le refus d'obéir au roi dans les choses spirituelles. Vous verrez l'effet.

Nouvel hommage à votre pays. On renonce à lutter d'artillerie avec vous. On vous reconnaît 51 batteries de plus qu'à la Prusse; mais cela rend très-perplexe.

On se console un peu en pensant aux manifestations musicales, ou plutôt hurlantes, que les Allemands ont faites à Ostende, pour l'anniversaire de Sedan. On se réjouit aussi d'autres choses, qui expliquent un fait encore peu remarqué en Europe : l'absence des tireurs français à Gand. Vous comprenez donc enfin, chez vous, l'influence qui découle d'en haut, à Bruxelles, contre vous ?

Notre haute aristocratie est émue par la visite que la reine d'Angleterre a faite à Dunrobin, au château du duc de Sutherland, avec la plus jeune de ses filles, la princesse Béatrice, qui serait fiancée au marquis de Stafford, fils aîné du duc.

Nouveau succès du prince de Bismark. Vous savez qu'il souhaitait depuis longtemps des « modes allemandes. » Le congrès des confectionneurs, tenu en 1871 à Berlin, n'avait créé qu'un hideux chapeau d'homme. Des confectionneuses viennent de créer le « chignon Varzin. » Quel chignon !

Le roi Victor-Emmanuel se rendra à Naples dans les premiers jours du mois prochain, et l'on pense qu'il y fera un long séjour.

On dit aussi qu'il fera quelques excursions dans les Abruzzes d'Aquila, où auraient lieu des chasses à l'ours.

Le ministre de l'intérieur, en Italie, a décidé de faire construire à Rome un établissement de réclusion cellulaire qui sera établi dans de grandioses proportions.

Cet établissement, par l'étendue des locaux et par leur disposition, sera supérieur à toutes les prisons construites jusqu'à ce jour en Italie et à l'étranger, d'après le système cellulaire.

Chronique militaire.

Lorsque la fusion des régiments de marche a été opérée, on a décidé, pour faciliter l'exécution de la mesure, que les nouveaux régiments de ligne seraient maintenus provisoirement dans l'infériorité numérique où ils se trouvaient. Cette situation va cesser.

Le ministre de la guerre vient de décider que les quatrièmes bataillons de ces régiments, en ce moment de deux compagnies, seraient à l'avenir de six, ce qui va donner à tous nos régiments d'infanterie, sans exception, le même effectif.

Ceux des officiers de l'ancienne garde mobile que leur âge ne classe pas dans la réserve et qui se sont distingués dans la dernière guerre, viennent d'être invités, par une circulaire de M. le général de Cissey, à faire parvenir leurs titres au ministère de la guerre s'ils veulent faire partie des cadres de l'armée territoriale.

Les sous-officiers qui ont accompli leur temps dans l'armée active recevront une invitation semblable.

Le Constitutionnel donne sur la nouvelle organisation de l'armée les renseignements suivants, qui cadrent avec la nomination des généraux Chanzy et Ducrot :

Le territoire de la République sera partagé en douze corps d'armée, pouvant se réunir eux-mêmes en quatre armées, lesquelles, nominales seulement en temps de paix, se réuniront effectivement en temps de guerre.

Chaque corps d'armée comprendra :
Trois divisions d'infanterie,
Une brigade de cavalerie,
Deux régiments d'artillerie.

Il y aura un régiment du génie par armée, c'est-à-dire que ces régiments, actuellement au nombre de trois, vont être augmentés prochainement d'un quatrième régiment.

Mais, outre les deux régiments d'artillerie faisant partie intégrale de chacun des douze corps d'armée, il y aura également, par chaque corps, deux régiments d'artillerie de réserve, soit vingt-quatre pour toute la France.

Ces dispositions générales sont contenues dans un projet de loi que le gouvernement va présenter à l'Assemblée dans le courant de novembre prochain. A côté de ces dispositions, le projet contiendra l'indication des villes qui doivent être le siège de grands commandements ou de commandements de corps d'armée, et qui doivent recevoir les deux régiments d'artillerie de réserve affectés à chaque corps.

Tous les journaux annoncent à qui mieux mieux que M. le général Douay vient d'être chargé, par M. le ministre de la guerre, des études nécessaires à la transformation du fusil d'infanterie.

Cette nouvelle est dénuée de toute espèce de fondement.

C'est en effet la commission d'armement que regarde seule toute transformation du matériel de guerre, et M. le chef du quatrième corps n'en fait pas partie, que nous sachions.

On annonce que plusieurs copies authentiques de dépositions écrites par des officiers supérieurs allemands, autorisées par le gouvernement de Berlin, au sujet du procès Bazaine, viennent d'être transmises à Versailles.

On lit dans l'Avenir militaire :
Tout le monde sait que pendant leur séjour à Trouville, le Président de la République et M. de Cissey se sont occupés très-

activement de la transformation de la cartouche du fusil Chassepot. Cette mesure a une grande importance, car si nous mettons de côté les nombreuses qualités reconnues par tous à notre arme de guerre, nous devons constater aussi que, si l'on en excepte le fusil Dreyse, que la Prusse se hâte de réformer du reste, l'arme qui fit merveille en 1867 est déjà aujourd'hui singulièrement inférieure, au point de vue de la balistique, à la plupart des armes en usage en Europe.

Ainsi, le chassepot, dont la balle pèse 24 grammes 5, n'imprime pas à son projectile une vitesse supérieure à 410 mètres par seconde, quoique sa charge de poudre soit de 5 grammes 5; tandis que le fusil Berdan, du gouvernement russe, par exemple, arrive à 442 mètres de vitesse, avec un projectile de 24 grammes, sous une charge de poudre de 5 grammes.

Le fusil bavaïsois, système Werder, permet d'obtenir 446 mètres de vitesse avec 4 gr. 3 de poudre et une balle de 22 gr. Le peabody et le wetterly, du gouvernement fédéral suisse, donnent 435 m.; leur projectile pèse 20 gr. 2, et leur charge de poudre n'est que de 3 gr. seulement.

Le fusil autrichien Werndl atteint 436 m.; poids du projectile, 24 gr. 4, avec 4 gr. de poudre.

En outre, le fusil Chassepot est aujourd'hui le seul système en Europe qui ne fasse pas usage d'une cartouche métallique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PÈLERINAGE DE LOURDES.

Les pèlerins sont invités à prendre leurs billets sans retard, parce que le nombre des inscrits va toujours croissant, et qu'il ne sera pas possible d'accepter ceux qui se présenteront après jeudi soir.

Il y aura deux trains qui partiront d'Angers : le premier, à 9 h. 50 du matin; le second, à 10 h. 25.

Nous ferons connaître prochainement le train qui prendra, à la gare de Saumur, les pèlerins de la contrée.

Les organisateurs du pèlerinage nous communiquent la note suivante :

Nous invitons les paroisses et les congrégations à apporter les bannières et les oriflammes qu'elles possèdent, pour la procession de Notre-Dame de Lourdes.

MM. les ecclésiastiques devront apporter du linge d'autel ou tout au moins un amict et un purificateur, pour éviter tout retard dans la célébration de leur messe.

Le règlement à observer pendant le voyage concernant la récitation du chapelet, le choix des cantiques, l'ordre de la procession, sera distribué aux pèlerins quand ils seront montés en wagon. Un numéro sera attaché à chaque compartiment. Il sera donc indispensable de se rappeler ce numéro, pour retrouver sa place.

A Bordeaux, quand on changera de train, on emploiera le même moyen, de sorte qu'il sera facile de retrouver ses compagnons de voyage.

Avant de monter en wagon, on fera l'appel par paroisses. Il est donc bien recommandé que chaque paroisse se groupe et puisse répondre à l'appel, parce que les retardataires se verraient forcément séparés.

Dans chaque train, un commissaire sera nommé pour faire droit à toutes réclamations en tant qu'elles seront fondées.

Le pèlerinage de Nantes, qui a traversé notre gare avant-hier, repassera jeudi prochain, 26 septembre :

Le 1^{er} train, à 2 heures 8 m. du soir.
Le 2^e train, à 2 heures 43 —
Le 3^e train, à 5 heures 08 —

Les Poitevins organisent, paraît-il, un nouveau pèlerinage qui partirait le 4 octobre.

Le Patriote annonce que le banquet républicain d'Angers, pour l'anniversaire du 22 Septembre, interdit un moment par l'autorité, a décidé d'en lieu dans la salle de l'Elysée.

La condition mise au banquet a été qu'un commissaire de police y assisterait, non en sa qualité de commissaire, mais comme simple in-

convité payant sa cotisation comme tous les autres convives.

Le Patriote nous fournit encore quelques détails sur ce banquet. Les convives étaient au nombre de deux cents. Cinq conseillers municipaux seulement assistaient à la fête; c'étaient MM. Trouessart, Glétron, Dabry-Latté, Laroche et Liard. Une collecte en faveur des veuves et des orphelins de la Commune de Paris a produit 144 fr.

Un incendie a éclaté à Rennes pendant la nuit du 22 au 23 septembre, dans les vieux quartiers de la ville. Après cinq heures de travail on s'est rendu maître du feu, qui aurait dévoré tout le quartier, si heureusement le vent ne s'était pas apaisé. Trois hommes ont été blessés, dont un très-grièvement.

Sous ce titre : *Fraude dangereuse de l'étamage*, la Santé publique signale un péril réel :

« Des étameurs ambulants, parcourant les villages, se servent souvent de zinc au lieu d'étain pour l'étamage des ustensiles de cuisine. La raison en est bien simple : le zinc vaut 70 centimes le kilog., tandis que l'étain coûte 3 ou 4 francs. Mais de graves désordres organiques et même l'empoisonnement peuvent en résulter; c'est pourquoi nous appelons l'attention publique à ce sujet.

» La fraude n'est pas facile à reconnaître à première vue, le brillant et la blancheur étant les mêmes; mais faites bouillir dans la casserole suspecte une petite quantité de vinaigre, si elle ne se ternit pas, elle est étamée; si elle se ternit, se tache par plaques, elle est zinguée; il n'y a plus qu'à porter la casserole chez le commissaire de police ou chez le maire en faisant les fonctions. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France.

Paris, 346, rue S^t-Honoré.

SUCCURSALES :

Angers, rue d'Alsace, 12.
Saumur, rue du Temple, 11.

Extrait des Statuts :

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrérages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdites le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.
12, rue d'Alsace, à Angers.
11, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages. Echange et libération de titres. Avances sur titres, mêmes numéros rendus. Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs. Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

2^e ANNÉE. L'ORDRE FINANCIER 5 fr. PAR AN.

Journal hebdomadaire, donne en prime à tout abonné d'un an un Manuel complet des valeurs-lots Françaises et Étrangères, sous forme d'Almanach pour l'année 1873.

L'ORDRE FINANCIER est envoyé gratuitement à titre d'essai, pendant un mois, sur demande au Directeur.

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 8 (PRÈS LA BOURSE), PARIS.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalescière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, consti-

ipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 21 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 21	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne 50	—
Seigle 75	Foin (h. bar.) 780	45
Orges 65	Luzerne — 780	37
Avoine h. bar. 50	Paille — 780	32
Fèves 75	Amandes 50	—
Pois blancs. 80	— cassées 50	—
— rouges. 80	Cire jaune. 50	185
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) —	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	— à —
— chenevis 50	Demi-couleur	— à —
— de lin. 50	Brun.	— à —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1871.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 95
Ordin., env. de Saumur 1871.	1 ^{re} id. 46 à 50
Id.	2 ^e id. 40 à 45
Saint-Léger et environs 1871.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. 38 à 43
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 ^{re} id. 38 à 43
Id.	2 ^e id. 34 à 38
La Vienne. 1871.	30 à 35
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1871.	60 à 70
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité 90 à 120
Id.	2 ^e id.
Varrains, 1871.	60 à 70
Varrains, 1871.	» à »
Bourgueil, 1871.	1 ^{re} qualité 80 à 100
Id.	2 ^e id.
Restigné 1871.	65 à 81
Chinon, 1871.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 70	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	385	»	»
4 1/2 % j. 22 septembre.	76 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, j. 70.	425	»	»
4 % j. 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	431 25	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	492 50	»	7 50
5 % Emprunt	83 93	»	10	Crédit foncier d'Autriche	937 50	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	86 80	»	20	Charentes, 400 fr. p. j. août.	410	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207	»	1	Est, jouissance juill.	525	»	»	Orléans	283	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	»	50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	842 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	278	»	»
— 1865, 4 %	437 50	»	5	Midi, jouissance juill.	581 25	1	25	Est	277	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	278	»	50	Nord, jouissance juill.	967 50	»	»	Nord	291 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	75	Orléans, jouissance octobre.	840	»	»	Ouest	277	»	»
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juill., 65.	533 75	»	1 25	Midi	277	»	»
Banque de France, j. juillet.	4133	5	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	270	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	625	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	Vendée	262 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 39 — — omnibus.	
4 — 44 — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE, D'UNE MAISON AVEC TERRES LABOURABLES

Sises à Montcottier, commune des Rosiers, canton et arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le samedi 26 octobre 1872, à midi, à l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de première instance de Saumur, au Palais-de-Justice.

On fait savoir à qui il appartiendra qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Des biens à vendre.

1^{er} LOT.

Une maison, composée de deux chambres, dont une à four et cheminée, grenier au-dessus, une grange bâtie sur colombage, un cellier, écurie en tuffeaux; le tout couvert en ardoises; cour, puits, jardin, ouche et terres labourables; le tout situé à Montcottier, commune des Rosiers, contenant en totalité 1 hectare 34 ares 39 centiares, joignant au levant, au couchant des chemins au midi M. Daboron.

2^e LOT.

Un morceau de terre, sis au canton des Eards, même commune, contenant environ 16 ares 75 centiares, joignant au nord V^e Masson, au midi M^{me} Bressaud, au levant la même, au couchant Baudriller.

3^e LOT.

Un morceau de terre, au canton des Portes, même commune, contenant 22 ares, joignant au levant les héritiers Charreau, au couchant Pierre Renant, au midi un chemin, au nord Gagneux.

PROCÉDURE

Les immeubles sus-désignés ont été saisis à la requête de M^{me} Renée Blanchet, veuve de M. Jean Rabouan, propriétaire, demeurant commune

de Mazé, ayant pour avoué constitué M^e Alexandre-Lucien Labiche, avoué près le tribunal de première instance de Saumur, demeurant à Saumur, Sur le sieur André Girard, propriétaire-cultivateur, et Catherine Masson, son épouse, demeurant ensemble à Montcottier, commune des Rosiers.

La saisie a été faite suivant procès-verbal de Regnier, huissier aux Rosiers, en date du 4 juillet 1872, et a été dénoncée aux époux Girard, sus-nommés, suivant exploit du même huissier, en date du 12 juillet, même mois.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le 24 juillet 1872, volume 47, numéros 46 et 47.

La publication du cahier des charges a eu lieu le 14 septembre 1872.

MISES A PRIX

Contre les charges et conditions fixées au cahier des charges, qui est déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, devant lequel la saisie est poursuivie, les biens sus-désignés seront exposés aux enchères sur les mises à prix ci-après fixées, par M^{me} veuve Rabouan, saisissante, à savoir :

Le premier lot, sur la mise à prix de six mille francs, ci. 6,000 »
Le deuxième lot, sur celle de quatre cents francs, ci. 400 »
Le troisième lot, sur celle de six cents francs, ci. 600 »
Total. 7,000 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit à M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 19, poursuivant la vente ;
Soit au greffe du tribunal de première instance de Saumur.

Rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le 25 septembre 1872.

LABICHE.

Enregistré à Saumur, le 25 sep-

tembre 1872. Reçu 1 franc 80 centimes. (472) Signé : ROBERT.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE PAR ADJUDICATION.

Qui aura lieu le dimanche 29 septembre 1872, à deux heures de l'après-midi.

En l'étude et par le ministère dudit M^e SANZAY, notaire à Brézé.

LES IMMEUBLES

Ci-après.

Sis commune d'Epieds,

Dépendant de l'ancienne terre de Bizay et appartenant à M^{me} la comtesse d'Astorg.

1^{er}. — La Pièce-des-Rangées, d'une contenance de 7 hectares 18 ares 54 centiares.

2^{es}. — Quarante ares 70 centiares de vigne, une fosse, dite Saut-de-Loup, et une petite construction semi-circulaire séparant le Saut-de-Loup de la vigne; le tout sis près l'ancien château de Bizay.

3^{es}. — Cinq ares 50 centiares de terre faisant autrefois partie de la cour d'honneur du château.

La Pièce-des-Rangées sera divisée en lots d'environ 27 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, soit audit M^e SANZAY, notaire. (467)

A LOUER PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. Forge. (98)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLURY-HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

A LOUER PRÉSENTEMENT.

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

LA GAZETTE DE PARIS

GRAND JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN BUREAUX : 22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN.

Publie chaque jour toutes les grandes questions de la politique intérieure et extérieure. — Les Dépêches télégraphiques, les Dernières nouvelles, des Bulletins de partout, du High-Life, du Théâtre, une Gazette domestique, le Tableau de la Bourse.

Une Revue complète de la Richesse nationale traitant de toutes les Valeurs françaises et étrangères, Conseils aux porteurs de Titres, Renseignements, Tirages.

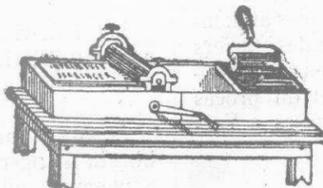
10 Centimes le Numéro

Abonnements : 1 an, 36 fr. — 3 mois, 9 fr.

Tout abonné de six mois recevra le premier mois gratuitement.

L'IMPRIMEUSE

BREVETÉE s. g. d. g., dont M. BERRINGER est le seul inventeur, et pour laquelle il vient d'obtenir un nouveau brevet de perfectionnement, permet d'imprimer soit-même de 1 à 1,000 exemplaires son écriture : PLANS, DESSEINS, MUSIQUE, etc., sans changer sa manière d'écrire ou de dessiner.



S'adresser, pour renseignements, à l'inventeur, 2, passage du Grand-Cerf, PARIS. ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS.

LE RENTIER

Journal Financier et politique, Paraissant depuis 1869. Les 7, 17 et 27 de chaque mois, avant, pendant et après chaque liquidation de quinzaine. Directeur-propriétaire: Alfred Neymarck. On s'abonne à Paris, rue Neuve-St-Augustin, 22. Six mois, 3 fr.; un an, 4 fr.

Certifié par l'imprimeur soussigné.